

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le huit avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Evelyne LAVENU représenté par Jean-Marc SIMONEAU

Excusés non représentés :

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 04 avril 2025

Délibération 2025-007

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **32,32%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,94%**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **10,14%**

Membres présents : 14

Membres absents : 1

Votants : 14

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE

Publié le 09/04/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 09/04/2025

Le Maire,

Jean MOUZAT

